

## CAHIER DES CHARGES CONDITIONS DE L'OFFRE

Par jugement en date du 01/10/2024, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de la **SARL SOURCES DU PESTRIN - 101 rue de Sevres - 75006 PARIS**. Ce même jugement a désigné la SELARL BDR & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Xavier BROUARD, aux fonctions de Liquidateur judiciaire.

Conformément aux dispositions des articles L642-19 et suivants, ainsi que des articles R642-22 et suivants du Code de Commerce, nous envisageons de procéder à la cession du fonds de commerce des SOURCES DU PESTRIN permettant l'exploitation de la source d'eau minérale produisant les eaux minérales naturelles VENTADOUR et CHANTEMERLE interrompue depuis le 18 avril 2018.

**L'acquéreur devra faire son affaire personnelle de l'obtention d'une autorisation préfectorale d'exploitation.**

**LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI AU VU DES ÉLÉMENTS ET INFORMATIONS REÇUS A CE JOUR SANS QUE LE RÉDACTEUR PUISSE EN GARANTIR L'EXHAUSTIVITÉ ET SANS QUE LA RESPONSABILITÉ DU LIQUIDATEUR PUISSE ÊTRE ENGAGÉE POUR TOUTE INEXACTITUDE ET/OU ERREUR CONTENUE DANS LES ÉLÉMENTS QUI LUI ONT ÉTÉ FOURNIS**

### I. Le fonds de commerce se compose des éléments suivants :

- **Eléments incorporels :** Marques selon inventaire établi par le Commissaire de Justice ;

Le bail des locaux de MEYRAS qui avait été consenti par la société FONCIERE SAINT AUGUSTIN est résilié. Ledit bail est communiqué pour information, l'acquéreur fera son affaire de l'obtention d'un nouveau bail. Le loyer annuel HT HC était de 72 K€ selon bail conclu le 31/12/2015.

La FONCIERE SAINT AUGUSTIN est elle-même en Liquidation Judiciaire. La Liquidation Judiciaire de cette société n'a pas vocation à consentir un nouveau bail à l'acquéreur des installations.

Les murs dont la FONCIERE SAINT AUGUSTIN est propriétaire font l'objet d'une procédure de saisie-immobilière (vente aux enchères publiques) devant le Tribunal Judiciaire de PRIVAS.

L'acquéreur des installations devra donc conclure un bail avec l'adjudicataire. L'adjudication est à intervenir dans un délai indéterminé.

#### **1. Eléments corporels :**

Les installations, matériels et outillage industriels selon inventaire établi par le Commissaire de Justice.

### II. Renseignements relatifs au personnel :

L'entreprise n'employait pas de salarié à la date de la liquidation judiciaire.

### III. Données chiffrées :

<b>Performance</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires (€)		56,9K	759K	713K
Marge brute (€)	-7,71K	31,8K	611K	503K
EBITDA - EBE (€)	-374K	-332K	119K	163K
Résultat d'exploitation (€)	-476K	-429K	96,1K	140K
Résultat net (€)	-504K	-443K	87,6K	254K

Ci-annexée : Liasse fiscale de l'exercice 2018

## **Objet et usage du présent document**

Le présent dossier de présentation a été établi à partir des éléments en possession du Liquidateur Judiciaire, afin de permettre aux éventuels candidats repreneurs de préparer les offres de reprise qu'ils pourront formuler.

Il ne peut être utilisé à d'autre fin que la préparation et la présentation d'un projet de reprise, ni communiqué à quelque tiers que ce soit sans autorisation préalable du mandataire judiciaire.

La communication du présent document implique l'engagement du destinataire à tenir en permanence confidentiel l'ensemble des informations qu'il contient, ainsi que toutes autres données ou documents de quelque nature que ce soit qui lui ont été ou lui seraient communiqués ultérieurement.

Seul le destinataire et ses conseils sont autorisés à prendre connaissance de ce document.

## **Information des candidats repreneurs**

L'information contenue dans ce document est sélective et sera éventuellement sujette à actualisation, modification ou complément. Par conséquent, cette information n'est pas exhaustive et n'a pas la prétention de rassembler tous les renseignements qu'un acquéreur potentiel pourrait désirer recevoir.

Aucun des éléments fournis ne saurait engager la responsabilité du liquidateur judiciaire dans la mesure où l'offre a un caractère unilatéral et chaque candidat repreneur, qui est invité à s'entourer de conseils professionnels adéquats, est doit réaliser ses propres investigations afin de former son jugement sur la nature, la portée, la cohérence des éléments transmis pour information et recueillis au sein de l'entreprise et à déterminer seul le périmètre de sa proposition ; en tenant compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales de l'acquisition de tout ou partie de l'entreprise.

Nous rappelons que la cession autorisée par le juge commissaire de la procédure a un caractère judiciaire qui exclut les garanties ordinaires du droit commun et des vices cachés qui ne peuvent recevoir application.

Nous attirons enfin votre attention sur le droit de préemption des communes instauré par les dispositions des articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il s'applique aux fonds de commerce et artisanaux compris dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimité par délibération motivée du conseil municipal.

Sous réserve pour la commune d'avoir délimité sur son territoire un tel périmètre, elle dispose de 30 jours à compter de la notification de la déclaration d'intention d'aliéner pour notifier sa décision de se substituer à l'acquéreur

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### **Ce dossier ne confère aucun mandat à son destinataire.**

Les apporteurs d'affaires et conseils (autre qu'avocats) seront tenus de produire leur mandat ainsi que leur carte professionnelle et **ne sont pas autorisés à faire de l'affichage sur les lieux.**

Tout actif peut être consulté librement le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ( [www.cnajmj.fr](http://www.cnajmj.fr) ), portail Actify.

Le montant des honoraires de toute nature et commissions d'agence(s), ou d'apporteurs d'affaires et leur(s) bénéficiaire(s) devront figurer dans la « déclaration d'indépendance et de sincérité du prix ».

**POUR ETRE RECEVABLES, LES OFFRES D'ACQUISITION DEVRONT ETRE CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS DU PRESENT CAHIER DES CHARGES.**

**I) Contenu de l'offre**

**1. Précisions sur le candidat à la reprise**

Le repreneur devra de manière synthétique présenter son projet économique rattaché à l'achat du fonds de commerce.

● **Personne physique**

La personne physique se portant acquéreur doit fournir des renseignements précis sur son identité :

- Nom
- Prénoms
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Lieu de résidence

Une photocopie de la carte d'identité devra être jointe à l'offre de reprise.

● **Personne morale**

Les statuts, un extrait Kbis de la société daté de moins de 3 mois devront être joints à l'offre ainsi que la copie de la pièce d'identité du signataire de l'offre.

La société se portant acquéreur devra fournir des informations quant à sa structure :

- Composition et répartition du capital social
- Activité
- Chiffre d'affaires
- Résultats

Si la société est en cours de constitution, l'état civil des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devra être précisé, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

**2. Précisions sur le périmètre de la reprise et la portée de l'offre**

○ **Les actifs repris**

*L'offre doit comporter la désignation précise des éléments corporels et/ou incorporels repris.*

○ **Les revendications**

*Les organes de la procédure sont saisis de 2 revendications émanant :*

- De SOGELEASE pour une encartonneuse automatique ;
- De EZS pour la chaîne d'embouteillage et ses accessoires ;

○ **Une offre ferme et définitive**

*L'offre doit être ferme et définitive, en ce sens qu'elle ne peut être assortie d'aucune condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à compromettre la réalisation de la cession.*

### 3. Précisions sur le prix et la reconstitution du dépôt de garantie

#### Le prix

Le prix doit être déterminé, la **ventilation du prix** entre les éléments incorporels et corporels doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

**Pour ce qui concerne les éléments corporels une quote-part de prix devra être affectée au matériel faisant l'objet d'une revendication pour le cas où celle-ci serait validée par le Juge Commissaire.**

L'offre de reprise doit comporter un **prix en euro** ferme et définitif proposé par le repreneur.

**Le prix mentionné doit être stipulé « net vendeur » :**

En sus du prix, l'acheteur prendra à sa charge les frais (dont droits d'enregistrements) et honoraires afférents à la cession (en ce compris les frais de rédaction de l'acte de cession).

**Garantie de paiement requise :**

Un chèque de banque **couvrant l'intégralité du prix proposé** et libellé à l'ordre de **la SELARL BDR & ASSOCIES** devra obligatoirement être joint à l'offre :

Les chèques remis à l'appui de l'offre seront consignés par l'exposante et feront l'objet d'une restitution, pour les candidats non retenus, dès signature de l'ordonnance du juge-commissaire.

### 4. Les attestations à joindre impérativement à l'offre de reprise

Le repreneur devra joindre à son offre la déclaration d'indépendance au regard des dispositions des articles L642-3 et L642-20 du Code de Commerce ainsi que de sincérité du prix annexée au présent dossier après l'avoir dûment remplie, datée et signée.

Le questionnaire de provenance des fonds également annexé au présent dossier devra être complété.

## II) Procédure et calendrier des opérations

### 1) Délai et remise des offres

Toute proposition d'acquisition devra être, soit :

- déposée sous pli cacheté et porter la mention « *Soumission sous pli cacheté ; liquidation judiciaire SOURCES DU PESTRIN* ».
- acheminée par voie postale sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure devant être fermée et porter la mention « *Soumission sous pli cacheté ; liquidation judiciaire SOURCES DU PESTRIN* ».

L'offre devra être réceptionnée en l'Etude de Maître VAN KEMMEL Commissaire de Justice sis au Tribunal des Activités Economiques de Paris, 1 Quai de la Corse 75004 Paris, **avant le 05/05/2025 à 12 heures**

**Toute offre déposée ou réceptionnée après ce délai sera irrecevable.**

### 2) Audience d'ouverture des plis cachetés

L'ouverture des plis qui auront été déposés aura lieu le **05/05/2025 à 14h30**, au Tribunal des Activités Economiques de Paris, 1 quai de Corse 75004 PARIS (se renseigner auprès des appariteurs du bureau de la présidence au 1<sup>er</sup> étage pour connaître la salle de l'audience), en présence du juge-commissaire et du Commissaire de Justice désigné qui en dressera un procès-verbal.

Lors de cette audience, le juge-commissaire pourra entendre les candidats acquéreurs dont la présence physique est souhaitée, ainsi que le dirigeant.

L'ordonnance sera ensuite rendue par le juge-commissaire, qui retiendra ou non l'une des offres présentées, dans l'intérêt de la procédure. Des précisions complémentaires pourront être demandées aux candidats en cours d'audience.

Le juge-commissaire n'est pas tenu d'accepter les offres présentées.

Quelque soit la forme et les modalités de l'offre, **aucune rétractation de l'offre ne sera possible après dépôt.** l'offre liant son auteur jusqu'au prononcé de l'ordonnance de Monsieur le Juge-Commissaire.

### 3) L'entrée en jouissance

L'entrée en jouissance interviendra au jour de la signature de l'ordonnance de M. le Juge-Commissaire autorisant la cession.

### 4) Rédaction de l'acte de cession

L'acte de cession sera établi par le conseil du liquidateur, l'acquéreur pouvant se faire assister de son propre conseil.

**Pour mémoire, les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.**

Fait à Paris le 15/04/2025

**Xavier BROUARD**

#### Annexes :

- (1) Inventaire des actifs incorporels (marques) et corporels ;
- (2) Liasse fiscale de l'exercice 2018

## DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE ET DE SINCÉRITÉ DU PRIX

Je soussigné .....

Agissant en qualité de .....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable, qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal et du juge-commissaire de la procédure, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit et avoir pris connaissance des dispositions de l'article 1837 du Code Général des Impôts.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession, le prix offert étant stipulé net vendeur.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges communiqué par le liquidateur judiciaire, et les accepte sans réserve.

Déclare avoir connaissance tant de l'état des actifs et des locaux au regard de la réglementation applicable en cours que de la situation locative et m'engage expressément à en faire mon affaire personnelle, notamment à quant à un éventuel renouvellement du contrat de bail.

Déclare que le montant des honoraires de toute nature relatifs à cette offre d'acquisition des actifs de SARL SOURCES DU PESTRIN, des commissions d'agence et/ou d'apporteurs d'affaires s'élève à la somme de

€uros et que leurs bénéficiaires sont :

Je déclare en outre avoir pris connaissance de **l'article L.642-3 du Code de commerce** (applicable aux cessions isolées d'actifs par renvoi de l'article L.642-20 du même code), lequel dispose :

*« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est faite interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. (...) »*

*Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci ».*

Et formuler mon offre en conformité avec ses dispositions.

J'atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une interdiction de gérer ni d'une faillite personnelle.

Fait à  
Le  
Signature

**Questionnaire de provenance des fonds  
Personne morale**

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

1 – Rôle de la personne morale dans l'opération :

2 – Identification de la personne morale

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Capital social :

Adresse du siège social statutaire :

Adresse du siège social réel (si différent du siège statutaire) :

Adresse des établissements secondaires :

Nationalité de la personne morale :

Objet social de la personne morale :

*NB : si la société n'est pas française, joindre un document justifiant de l'existence de la personne morale*

**IDENTIFICATION DES ASSOCIES ET DU REPRESENTANT LEGAL**

3 – Les associés de la personne morale

Associé					
Noms et prénoms					
Date de naissance					
Lieu de naissance					
Nationalité					
Adresse					
Pourcentage de dé- tention					

Associé					
Noms et prénoms					
Date de naissance					
Lieu de naissance					
Nationalité					
Adresse					
Pourcentage de dé- tention					

...

## IDENTIFICATION DE L'OPERATION

5 – Nature de l'opération :

6 – Objet de l'opération :

7 – Dans quel but la personne morale fait cette opération ?

Questions	Oui	Non
8 La personne morale agit-elle pour son compte ?		
9 La personne morale agit-elle pour le compte d'une autre personne ?		
Dans l'affirmative, indiquer la personne morale bénéficiaire de l'opération :		
10 – Les associés ou les dirigeants sont-ils des PPE (personnes politiquement exposées) ?		
11 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, les associés ou dirigeants ont-ils un lien avec un pays ou un Etat dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient ?		
12 – Les associés ou dirigeants résidant à l'étranger exercent-ils ou ont-ils exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du Code monétaire et financier ? (cf. annexe)		

## ORIGINE DES FONDS POUR L'OPERATION (prix, garantie, dépôt de garantie : virement, chèque de banque...)

13 – Origine des capitaux pour l'opération

Compte bancaire :			
Nom :			
Adresse :			
Numéro de compte :			
Montant :			
Prêt bancaire :			
Nom de l'établissement			
Adresse :			
Montant :			
Prêt non bancaire :			
Nom / Prénom / Dénomination			
Adresse :			
Montant :			
Autre : nature à préciser			
Nom / Prénom / Dénomination			
Adresse :			
Montant :			

Merci de joindre une copie des statuts de la personne morale et la liste des associés

Date :

Nom et prénom :

Qualité :

Dirigeant de la société

Personne ayant reçu pouvoir (dans ce cas joindre le pouvoir)

Signature :

**Questionnaire de provenance des fonds  
Personne physique**

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE**

1 – Rôle de la personne dans l'opération :

2 – Identification de la personne

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date et lieu de délivrance du document d'identité : Sélectionnez

*Joindre une photocopie de la carte d'identité ou du passeport*

3 - Activité(s) professionnelle(s) exercée(s)

Questions	Oui	Non
4 – Agissez-vous pour votre compte ?		
5 – Agissez-vous pour le compte d'une autre personne ?		
Dans l'affirmative, indiquez le nom de cette personne		
6 – Êtes-vous une personne politiquement exposée au sens de l'article R.561-18 du code monétaire et financier ? (cf. annexe)		
7 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, avez-vous un lien avec un <b>pays ou un État dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient</b> ?		
8 – Résidez-vous à l'étranger et exercez-vous ou avez-vous exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du code monétaire et financier ? (cf. annexe)		

**IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION**

9 – Nature de l'opération :

10 – Objet de l'opération :

11 – Dans quel but faites-vous cette opération ?

**ORIGINE DES FONDS POUR L'OPÉRATION (prix, garantie, dépôt de garantie : virement, chèque de banque...)**

12 – Origine des capitaux pour l'opération ?

Compte bancaire :			
Nom :			
Adresse :			
Numéro de compte :			
Montant :			
Prêt bancaire :			
Nom de l'établissement			
Adresse :			
Montant :			
Prêt non bancaire :			
Nom / Prénom / Dénomination			
Adresse :			
Montant :			
Autre : nature à préciser			
Nom / Prénom / Dénomination			
Adresse :			
Montant :			

Date :

Nom et prénom :

Personne ayant reçu pouvoir (dans ce cas joindre le pouvoir)

Signature :

<b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b>		<b>Exploitation</b>
1	INVENTAIRE DRESSE EN PRESENCE DE MME BESNIER, DE SON CONSEIL ET DES SALARIES DE LA COMPAGNIE DES EAUX D'ARDECHE  ATTENTION A CE JOUR AUCUNE AUTORISATION PERMETTANT L'EXPLOITATION DE LA SOURCE N EST DONNEE PAR LES AUTORITES COMPETENTES	
2	ESPACE BUREAUX ET COULOIR	
3	9 Armoires basses métalliques blanches ouvrant à 2 portes coulissantes 6 Armoires hautes métalliques blanches ouvrant à 2 portes coulissantes Vitrine haute 4 faces verre 5 Tables rectangulaires stratifiées 5 Tables de bureau stratifiées imitatio bois Sièges divers comprenant 8 chaises écloier, 3 chaises dactylo, 8 chaises assise peau marronné 3 Vestiaires métalliques bleu ouvrant à 3 portes avec banc assise bois Armoire forte KARDEX avec clef (Fort cout d'enlèvement)	2 000
4	ESPACE COMPRESSEUR	
5	Compresseur à vis COMPAIR Sécheur d'air COMPAIR OMI ED 660 Cuve verticale Petit compresseur mobile ABAC 50 HP 2 Nettoyeur haute pression KARCHER K5 POWER CONTROL	9 000
6	ESPACE ATELIER	
7	Elévateur manuel Jaune Perceuse à colonne d'établi SIDAMO Plonge inox 2 bacs 4 Tables établi métalliques	400
9	ESPACE STOCKAGE ET EXTERIEUR	

<b>A reporter</b>	<b>11 400</b>
-------------------	---------------

<b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b>		<b>Exploitation</b>
	<b>Report</b>	<b>11 400</b>
10	<p>Lot d'environ 238 000 bouteilles en verre logotées VENTADOUR 100 cl (neuve sur palette)  Lot d'environ 233 750 canettes aluminium (neuve sur palette)  Lot d'environ 10 palettes de bouteilles en verre 25 cl logotées VENTADOUR (neuve)  Lot d'environ 15 palettes de bouteilles en verre 75 cl logotées VENTADOUR (neuve)</p> <p>Lot environ 700 palettes de bouteilles en verre 100 cl logotés VENTADOUR (usagées consignes)  Important lot d'environ 50000 bouteilles en verre de 100 cl logotées VENTADOUR (rangées et entassées au sol)</p> <p>DIFFICILEMENT REALISABLE EN VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES CAR LOGOTEES AU NOM DE VENTADOUR</p>	50 000
11	<p>2 Cuves Inox démontées de marque ARSILAC de 20 et 30 m3 de 2021</p> <p>Fort cout d'enlèvement</p>	15 000
15	ESPACE ANCIEN BATIMENT D'EXPLOITATION	
16	<p>Ancienne chaine d'embouteillage incomplète et en très mauvais état  Ancienne cuve de stockage pour traitement des eaux avant utilisation se trouvant en étage  avec ancien système de pompage  Chaudière à fioul défectueuse  Cuve à fioul semi entérée</p> <p>Matériel à l'arrêt vétuste et sans valeur marchande</p>	MEMOIRE
17	ESPACE DE PRODUCTION NOUVEAU BATIMENT	

<b>A reporter</b>	<b>76 400</b>
-------------------	---------------

<b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b>		<b>Exploitation</b>
<b>Report</b>		<b>76 400</b>
19	<p>Chaîne de traitement des eaux comprenant:</p> <p>Système de traitement des eaux de Sources de marque COEHLO GAUTHIER avec 5 cuves pour  Dégazage- Oxydation et injection de gaz  -Filtration</p> <p>Cuve Inox de 50 m3 de marque COELHO GAUTHIER  Référence EA 898 de 2020  Avec en sortie de cuve un système de filtration 1 micron QUALIFILTRES  Modèle VH P 052</p> <p>Carbomixeur GEA avec son armoire de controle  Réchauffeur VULCANIC</p> <p>Fort cout de démontage et d'enlèvement</p>	100 000

<b>A reporter</b>	<b>176 400</b>
-------------------	----------------

<b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b>		<b>Exploitation</b>
<b>Report</b>		<b>176 400</b>
20	<p>Chaîne d'embouteillage pour les bouteilles en verre diverses contenances comprenant</p> <p>Machinisme de décapsulage STEVIAL ADELSKI Avec chenin de roulement TRANSPAK ou EZS Composé de divers éléments</p> <p>Laveuse de marque SEITZENZINGER NOLL Type BB.18/172 N° de série 711112 de 1987</p> <p>Important chemin de roulement pour bouteilles de marque TRANSPAK ou EZS composé de divers éléments</p> <p>Tunnel UV BCB positionner sur le chemin de roulement avec son armoire de contrôle</p> <p>Sous Tireuse STEVIAL (Rinçage, Remplissage, Capsulage) avec son lot de matrices interchangeables et en sortie 1 appareil de contrôle de niveau d'eau TECHNI- ELEC</p> <p>Machine de pose de bouchons VIR MAURI Type AMUM TAPPI PMEUM N° de série 1332 030 201 de 1995</p> <p>Etiqueteuse STEVIAL CAVAGNINO ET GATTI Modèle CG-84DRX-2-7-3 Avec son armoire de contrôle</p> <p>Appareil marqueur de dates DOMINO UK LIMITED Type AX 350 i N° de série AX000011381</p> <p>Encaisseuse de marque KEBER Modèle IMCAPACK 2 TM Matricule 0724 de 2000</p>	500 000
22	<p>Etiqueteuse (Sleeveuse) BOPACKS SYSTEMS Modèle XYL 200 CE</p> <p>Tunnel UV BOPACK SYSTEMS Modèle ST 2180 CE</p> <p>Se trouvant sur la chaîne embouteillage des canettes</p>	40 000
23	<p>Cuve mobile SPEIDEL STEVIAL 300 Litres Avec pompe de surface LOWARA</p>	2 000
24	<p>Système de datage DOMINO SAS Matériel Hors Service démonté sur palette</p>	MEMOIRE
25	<p>2 Cuves verticales inox CIDEDEC N° 114 de 1982 et N° 243 de 1982</p>	8 000
<b>A reporter</b>		<b>726 400</b>

<b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b>		<b>Exploitation</b>
<b>Report</b>		<b>726 400</b>
27	Chaîne de lavage des caisses  Petite laveuse de caisses STEVIAL Type KW5 N° 4461 de 1985 Avec chemin de roulement TRANSPAK ou EZS	10 000
28	Chariot élévateur GAZ Triple Mat NISSAN 18 2931 Heures Matériel déclaré en Panne	10 000
29	Chariot élévateur GAZ FENWICK double mat Type H25 4132 Heures	12 000
30	Trabspalette électrique FENWICK T18 N° W4X360W00686 de 2008 Pas de chargeur  Benne mobile basculante Transpalette manuel FENWICK	2 000
31	<b>MARQUES DIVERSES</b>  CHANTEMERLE SOURCES DU PESTRIN Numéro INPI 96635804 Dépot le 24/07/1996 Expiration le 24/07/2026 Marque Semi Figurative Classe 32 Eaux minérales  VENTADOUR SOURCES DU PESTRIN Numéro INPI96635805 Dépot le 24/07/1996 Expiration le 24/07/2026 Marque Semi Figurative Classe 32 Eaux minérales  VENTADOUR 1868 Numéro INPI 1332187 Dépot le 22/11/2016 Expiration le 22/11/2026 Marque Verbale et Marque Individuelle Classe 32 Eaux minérales Pays désignés: Etats Unis d'Amérique (Protocole) et Chine (Protocole article 9-6)  CHANTEMERLE 1868 Numéro INPI 4293555 Dépot le 17/08/2016 Expiration le 17/08/2026 Marque Verbale Classe 32 Eaux minérales	MEMOIRE
<b>Total MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b>		<b>760 400</b>

<b>MATERIEL APPARTENANT A UN TIERS</b>	<b>Exploitation</b>
--	---------------------

<b>A reporter</b>	
-------------------	--

<b>MATERIEL APPARTENANT A UN TIERS</b>		<b>Exploitation</b>
<b>Report</b>		
8	Réfrigérateur blanc 2 Bouilloires électriques 2 Fours micro ondes HITACHI et SILVER CREST Friteuse et petit four Machine à café MAGIMIX Machine à café sans marque apparente Lot outillages à mains (clefs, marteaux, appareil de mesure etc...) 2 Aspirateurs bidons  Matériels déclaré appartenir aux salariés de la COMPAGNIE DES EAUX D'ARDECHE	MEMOIRE
12	Casier métallique comprenant 11 Boutelles de gaz PROPANE  Matériel déclaré appartenir à la COMPAGNIE DES EAUX D'ARDECHE	MEMOIRE
13	Cuve inox de GAZ CO2 (Arrière du bâtiment) 3 Bouteilles de gaz ARGON (Parking du bâtiment)  Matériel déclaré appartenir à AIR LIQUIDE	MEMOIRE
32	VP VOLKSWAGEN BEETLE Immatriculation BN-122-AD  Véhicule déclaré appartenir à LA COMPAGNIE DES EAUX D'ARDECHE	MEMOIRE
<b>Total MATERIEL APPARTENANT A UN TIERS</b>		<b>MEMOIRE</b>

<b>MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE REVENDIQUÉ</b>	<b>Exploitation</b>
---	---------------------

<b>A reporter</b>	
-------------------	--

5

<b>MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE REVENDIQU</b>		<b>Exploitation</b>
	<b>Report</b>	
21	<p>Chaîne d'embouteillage pour cannettes aluminium 33 cl comprenant</p> <p>Sous Tireuse GEA VISITRON FILLER ALL IN ONE (Rincage, Remplissage, Capsulage) avec boîtier de contrôle VIPOLL avec système de contrôle de pesage PRECIA MOLEN -X241- DCKW avec lot de matrices</p> <p>Important chemin de roulement de marque TRANSPAK ou EZS composé de divers éléments</p> <p>Sécheur PETEK Type PZN 7.5 NP N° 18820 de 2020</p> <p>Module Canon à Mousse en inox MULTI FORMER 20 Bar de 2021</p> <p>Armoire électrique, connectiques, cablerie, détecteurs, CPU S7 1500 SIEMENS, variateurs de fréquence DANFOSS</p> <p>ATTENTION MATERIEL DECLARE SUSCEPTIBLE D ETRE REVENDIQUE CAR NON ENTIEREMENT PAYE AU FOURNISSEUR EZS PAS DE JUSTIFICATIF COMMUNIQUE</p>	500 000
26	<p>Chaîne de dépalettisation comprenant</p> <p>Robot dépalettiseur FANUC M 410IB/700 TRANSPAK avec ppiître de commande Lot de barrières et grillages de sécurité Lot de convoyeurs transpak pour bouteilles et canettes et cartons</p> <p>ATTENTION MATERIEL DECLARE SUSCEPTIBLE D ETRE REVENDIQUE CAR NON ENTIEREMENT PAYE AU FOURNISSEUR EZS PAS DE JUSTIFICATIF COMMUNIQUE</p> <p>Fort cout de démontage et d'enlèvement</p>	300 000
<b>Total MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE REVENDI</b>		<b>800 000</b>

<b>MATERIEL EN CREDIT BAIL</b>	<b>Exploitation</b>
--------------------------------	---------------------

<b>A reporter</b>	
-------------------	--

<b>MATERIEL EN CREDIT BAIL</b>		<b>Exploitation</b>
<b>Report</b>		
18	<p>Encartonneuse automatique JORPACK WRAP AROUND JWA 600 N° de série 603/17 (Se trouvant sur la ligne de production)</p> <p>Distributeur de bouteilles JORPACK N° de série 5002/17 (Non installé semble défectueux)</p> <p>Matériel déclaré etr een Crédit Bial auprès de la société SOGELEASE Pas de cople de contrat communiqué</p>	60 000
<b>Total MATERIEL EN CREDIT BAIL</b>		<b>60 000</b>

<b>MATERIEL ROULANT</b>		<b>Exploitation</b>
14	<p>CTTE OPEL MOVANO F3300 Immatriculation DJ-665-AP Du 29/07/2014 GO 8 CV N° de série WOLMRFCSCB051423 91 523 KM</p> <p>Pas d'originale de la carte grise</p>	10 000
<b>Total MATERIEL ROULANT</b>		<b>10 000</b>

# DELETTREZ & Associés

*Commissaires-Priseurs*

Maître Charles-Édouard Delettrez

*Commissaire-Priseur*

*Successeur de Maîtres Henri Gros et Georges Delettrez*

<b>Récap inventaire</b>	<b>Exploitation</b>
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	760 400
MATERIEL APPARTENANT A UN TIERS	MEMOIRE
MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE REVENDIQUE	800 000
MATERIEL EN CREDIT BAIL	60 000
MATERIEL ROULANT	10 000
<b>Total de l'inventaire</b>	<b>1 630 400</b>





### IMPOT SUR LES SOCIETES

01012018

31122018

x

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL SOURCES DU PESTRIN

2742 ROUTE DE LA FONTAULIERE

SIRET 7 5 2 1 8 6 8 9 0 0 0 0 1 4

07380 MEYRAS

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

#### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

#### 1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

4 4 9 4 4 9

Bénéfice imposable à 15%

#### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

#### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines -  
Territoire entrepreneur,  
art 44 octies A

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense  
art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser  
(BUD), art.44 sexdecies

SII cotée

Bénéfice ou déficit exonéré  
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées  
relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. La non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Cabinet Gilles DEVES  
26 rue Paul Sabatier  
BP 41  
26700 PIERRELATTE Cedex

Tél:

Tél:

N° d'agrément du CGA

Date: Lieu MEYRAS

Qualité et nom du signataire Gérant

Signature BESSON ERIC

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 4B-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
1 M BESSON ERIC LE PESTRIN ROUTE DE LA FONTAULIERE 07380 MEYRAS	900	2018		11 167			
M BESSON TRISTAN 11 VILLA CHAPTAL 92230 LEVALLOIS PERRET	100	2018					

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

**BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : **SARL SOURCES DU PESTRIN** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**  
 Adresse de l'entreprise **2742 ROUTE DE LA FONTAULIERE** **07380 MEYRAS** Durée de l'exercice précédent\* **12**

Numéro SIRET\* **7 5 2 1 8 6 8 9 0 0 0 0 1 4**

Néant  \*

				Exercice clos le, N-1		N		
				13/12/2018		13/12/2017		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 261	AG	2 789	12 472	14 360	
	Fonds commercial (1)	AH	181 036	AI		181 036	181 036	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	892	AK	321	571		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	611 194	AS	137 357	473 838	112 034	
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 300	AU	14 012	9 288	6 232	
	Immobilisations en cours	AV		AW			386 018	
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	82 700	BI		82 700	82 700	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>914 383</b>	<b>BK</b>	<b>154 478</b>	<b>759 905</b>	<b>782 381</b>	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	107 068	BM		107 068	98 667	
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			42 261	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 423	BY		7 423	53 901	
	Autres créances (3)	BZ	65 394	CA		65 394	34 359	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	2 119	CG		2 119	73 815	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	209 174	CI		209 174	134 803	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>391 178</b>	<b>CK</b>		<b>391 178</b>	<b>437 805</b>		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 305 561</b>	<b>IA</b>	<b>154 478</b>	<b>1 151 083</b>	<b>1 220 186</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	82 700	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.0.....0.0.0.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG	511 488	423 883
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(443 089)	87 605
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	79 398	522 488
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	459 019	455 071
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	279 845	1 680
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	230 384	146 225
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 497	52 905
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	43 750	41 818
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 190	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 071 685	697 699	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 151 083	1 220 186	
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	790 992	321 307	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	78 622		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL SOURCES DU PESTRIN**Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD	53 995	FE		FF	53 995
			} services*	FG	2 912	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		56 907	FK		FL	56 907
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	133 600	
	Subventions d'exploitation					FO	57 810	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	602	
	Autres produits (1) (11)					FQ	52	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	115 371
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	34 173	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(8 401)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	203 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 490	
	Salaires et traitements*					FY	141 477	
	Charges sociales (10)					FZ	42 111	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	97 340
			} - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	96	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	544 727	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(429 356)	
opérations en tenant	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 074	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	10 074	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(10 074)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(439 431)	
							85 027	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

Cegid Group

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	131 208		39 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			8 469
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	131 208		47 469
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			18 368
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	134 866		24 708
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	134 866		43 075
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(3 658)		4 394
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			1 816
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	246 579		944 150
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	689 668		856 545
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(443 089)		87 605
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	14 529		
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	602		3 667
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	10 405		9 176
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	85		85
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 10 405				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		Exercice N-1	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
VNC DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		134 866			
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				131 208	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Exercice N-1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN				Néant					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	196 389	KE	KF	800		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR		
		Dont Composants	M3		KS	KT	KU	201 463	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV	KW	4 940		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KY	KZ	LA		
		Matériel de transport *			LB	LC	LD	2 527	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	LF	LG		
		Emballages récupérables et divers *			LH	LI	LJ		
	Immobilisations corporelles en cours			LK	LL	LM			
	Avances et acomptes			LN	LO	LP	208 930		
	TOTAL III		560 436						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
Autres participations			8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	82 700	IU	IV			
TOTAL IV			LQ	82 700	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		839 525	8G		8H	8J	209 730		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste	par ventes à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	197 189	1X	197 189	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	134 872	MK	611 194	ML	611 194
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	4 940	MO	4 940
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	10 000	MR	10 000
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS		MT	8 360	MU	8 360
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF	
	TOTAL III		134 872	NY		NH	634 494	NI	634 494
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7	0W		
		Autres participations		I0	0X	0Y	0Z		
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	82 700	2G	82 700	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	82 700	2H	82 700	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		134 872	I4	0K	0L	914 383	0M	914 383	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cagid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN

Néant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	993	PF	2 117	PG		PH	3 110
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 551	QA	90 812	QB	6	QC	137 357
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	650	QF		QG	650
	Matériel de transport	QH	6 944	QI	2 000	QJ		QK	8 944
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 656	QM	1 761	QN		QO	4 417
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	56 151	QV	95 223	QW	6	QX	151 368
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	57 144	ØP	97 340	ØQ	6	ØR	154 478	

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II												
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO
TOTAL IV												
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général sans versements	NP + NQ + NR	NW		Total général sans versements (NS + NT + NU)		NY		Total général sans versements (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D	
		- corporelles	6E	6F	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL SOURCES DU PESTRIN		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	82 700	UV	82 700	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	7 423		7 423					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 360		6 360				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	57 957		57 957				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 076		1 076					
	Charges constatées d'avance		VS	209 174		209 174					
	<b>TOTAUX</b>		VT	364 691	VU	364 691	VV				
	RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		7G	79 905		79 905					
	à plus de 1 an à l'origine		7H	379 114		98 421		280 693			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	230 384		230 384						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 526		5 526						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 190		15 190						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		8W	24 476		24 476					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		8X								
	Autres impôts, taxes et assimilés		8Q	1 304		1 304					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		8I	279 845		279 845						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 750		43 750						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		8L									
Produits constatés d'avance		8M	12 190		12 190						
<b>TOTAUX</b>		8N	1 071 685	8O	790 992	8P	280 693				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	8Q		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		8R			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	8S	74 515	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
				3	1	1	2	2	0	1	8		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter li gne ci-dessous)	WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA					Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ					Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				17								
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 D du CGI		L7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW						
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
										<b>TOTAL I</b>			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)											
		- imposées aux taux de 0 %											
		- imposées aux taux de 19 %											
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures											
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations													
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A													
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*												
	Majoration d'amortissement *												
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 tredecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octes A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)				PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créancé dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL					
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								<b>XN</b>					



Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN Néant  \*

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 49 449
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 49 449

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI dotations de l'exercice ZT 1 675

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL SOURCES DU PESTRIN</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	87 605		Dividendes		ZE			87 605			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	87 605			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>			87 605			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	551 785	)	YQ		383 085			338 748			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		9 768			19 044			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	72 000	)	XQ		73 489			74 032			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		18 629			25 320			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST		101 557			175 450			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		203 443			293 847			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		14 453			6 879			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z		20 037			37 523			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		34 490			44 402			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY		27 909			83 279			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		59 704			113 593			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB		105 996						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%			
DIVERS	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA											
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD											
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1 LOCAL AIR COMPRIM	13 087		6		13 081
2 ENCARTONNEUSE JWA	121 785				121 785
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	(7)	(8)	(9)	(10)			(11)
1	9 423	(3 658)	(3 658)				
2	121 785						
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
				(3 658)			

(A) (B) (C)  
ventilation par taux

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRINNéant  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12,8% <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/> *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN

Néant  \***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL SOURCES DU PESTRIN		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		YP
dont apprentis		YF
dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
<b>TOTAL 1</b>		OX
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
<b>TOTAL 2</b>		OM
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
<b>TOTAL 3</b>		OJ
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NR71-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 7 5 2 1 8 6 8 9 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SOURCES DU PESTRIN

ADRESSE (voie) 2742 ROUTE DE LA FONTAULIERE

CODE POSTAL 07380 VILLE MEYRAS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 0 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BESSON Prénom(s) ERIC

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 900

Naissance : Date 280758 N° Département 69 Commune SAINTE COLOMBE Pays France

Adresse : N° Voie LE PESTRIN

Code postal 07380 Commune MEYRAS Pays

Titre (2) M Nom patronymique BESSON Prénom(s) TRISTAN

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 160394 N° Département 74 Commune ANNECY Pays France

Adresse : N° 11 Voie VILLA CHAPTAL

Code postal 92230 Commune LEVALLOIS PERRET Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.